

Convention annuelle d'objectifs Avenant n°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par

Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer
la présente convention par délibération du Bureau de la
Métropole en date du 27 juin 2024

ci-après désigné « **la Métropole** »

ET

L'Association

La Fabulerie
10 Boulevard Garibaldi
13001 MARSEILLE

sis

représentée par

Son Président, Monsieur Yannick VERNET

ci-après désignée « **l'association** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Afin de développer des partenariats avec les structures qui au travers de leurs actions contribuent à une meilleure appropriation des enjeux de la transition écologique sur le territoire métropolitain, la Métropole a lancé la première édition de son appel à projets (AAP) « METROPOLE EN TRANSITION, accompagner les projets de sensibilisation du grand public à la transition écologique ».

Le contenu des manifestations ayant été ajusté depuis le dépôt des dossiers, il est nécessaire de modifier les plans de financement et montants prévisionnels de l'action.

Article 1

Le point 1 de l'article 4 est modifié comme suit :

- « L'annexe I à la présente convention précise :

-Le budget prévisionnel de l'action, objet de l'article 1^{er}, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) de l'action, objet de la présente convention, est d'un montant de 28 779 €.

Article 2

Le point 2 de l'article 4 est modifié comme suit :

« La participation de la Métropole est d'un montant de 7 800 €.
Cette participation représente 27,10 % du coût total prévisionnel de l'action (*hors contributions volontaires*). »

Article 3

L'annexe I est modifié par l'annexe I bis.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

Le Président
Yannick VERNET

La Présidente
Martine VASSAL

ANNEXE I bis - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
La fabulerie

Budget Prévisionnel de l'Action Année 2024

LA FABULEUX MUSÉE - VIVANT.E.S EN ITINÉRANCE À ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE 2024 2025			
CHARGES PRÉVISIONNELLES	MONTANTS	PRODUITS PRÉVISIONNELS	MONTANTS
60 – Achats, études et prestations	3 750 €	70 – Vente de produits finis, presta. service	5 647 €
Droits d'auteur	3 750 €	Participation des structures d'accueil (Pertuis, Berre l'étang, Marseille, aubagne...) à hauteur de 1250€ l'étape de 15 jours	3 750 €
		Auto-financement	1 897 €
61 – Services extérieurs	900 €	74 – Subventions d'exploitation	23 132 €
Fournitures	900 €	Etat	
		DRAJES PACA	15 332 €
62 – Autres services extérieurs	2 640 €	Région :	
Impression et communication	840 €	Département	
Forfait transports et repas installation	1 800 €		
		Communes	
63 – Impôts et taxes	0 €		
64 – Charges de personnel	21 489 €	Autres :	
Axelle BENAICH - Pilotage et conception globale 5 j	1 919 €	Métropole Aix-Marseille-Provence	7 800 €
Rim LACROIX - Suivi mobilisation et évaluation 5 j	1 354 €		
Samuel Gros - Ingénierie préparatoire, montage, formation, démontage	4 332 €		
Emeline FRIEZ - Ingénierie préparatoire, montage, formation, démontage	7 786 €		

LA FABULEUX MUSÉE - VIVANT.E.S EN ITINÉRANCE À ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE 2024 2025			
CHARGES PRÉVISIONNELLES	MONTANTS	PRODUITS PRÉVISIONNELS	MONTANTS
Mayra Maret - Personnalisation des supports de promotion et d'expérience de l'exposition à chaque commune	5 162 €		
1 service Civique support sur la durée de l'itinérance	936 €		
TOTAL DES CHARGES	28 779 €	TOTAL DES PRODUITS	28 779 €